



Charte du Val d'Aubois HandBall

Vous avez choisi de participer par votre inscription ou par celle de votre enfant aux activités de l'association. Le VAHB est en premier lieu une association, c'est-à-dire la réunion de personnes poursuivant un même objectif et s'unissant pour l'atteindre. L'adhésion est un acte volontaire qui implique un engagement à participer et à apporter son concours au fonctionnement et au développement de l'association. Celle-ci est gérée par une équipe de bénévoles qui ne demande qu'à être renforcée. Ne soyez pas que des consommateurs ! Soyez indulgents !

La CHARTE que vous allez découvrir a pour objectifs de contribuer au développement et au rayonnement du club, de permettre à chaque adhérent de trouver sa place et s'épanouir au sein du club, de mettre en avant et développer un esprit citoyen chez les adhérents.

Droits et Devoirs du joueur, des parents pour joueur mineur

Respect

1. respecter les personnes qu'il côtoie (partenaires, éducateurs, dirigeants, arbitres, adversaires, ...) dans le cadre de sa pratique de joueur, supporter, etc.,
2. respecter les locaux dans lesquels il évolue durant les entraînements, les matchs ou autres (gymnase, vestiaires, foyers...) à domicile comme à l'extérieur,
3. répondre aux lettres d'information contenant un coupon-réponse ainsi qu'aux messages téléphoniques par SMS,
4. respecter le matériel utilisé ainsi que le minibus du club,
5. respecter toutes les règles fixées dans la "Charte des déplacements et accueil des enfants",

Ambition

1. participe régulièrement aux entraînements et stages qui lui sont proposés afin de progresser,
2. en possession de sa licence, participe aux compétitions auxquelles son équipe est inscrite et donc à être présent aux matchs lorsqu'il est convoqué (à domicile comme à l'extérieur, le samedi comme le dimanche) ainsi qu'aux sélections départementales, ligue et stages du Comité (CPS),

Reconnaissance

6. prendre toutes les informations nécessaires, auprès des éducateurs et dirigeants, en début et tout au long de la saison, pour que l'organisation du club se fasse dans les meilleures dispositions,
7. prévenir l'éducateur de son absence aux entraînements ou aux matchs,

Convivialité

8. avoir un esprit sportif et loyal en toute circonstance,
9. être exemplaire, tolérant et généreux,
10. participer aux animations que le club met en place,

Implication

11. se présenter au début de l'entraînement, en tenue correcte d'entraînement (chaussures de sport d'intérieur propres, survêt/short, t-shirt, sweat : pas de jean...),
12. participer activement à l'entraînement sans perturber la séance,
13. participer au lavage des maillots par rotation entre joueurs,

Valorisation

14. s'engager dans un cursus approfondi de formation du joueur, d'arbitre ou d'entraîneur afin de prendre du plaisir et mettre ses compétences au service de tous,

Discipline

15. être maître de soi en toute circonstance,
16. une commission de discipline interne au club décide des mesures à prendre à l'encontre d'un joueur disqualifié directement par un arbitre (carton rouge direct) ou en cas de mauvais comportements dans le cadre de l'activité. Dans tous les cas (sauf action de jeu), le club, avec l'accord des parents (si l'enfant est mineur), pourra sanctionner le joueur en interne. Si cette décision est assortie d'une amende financière, elle sera à la charge du licencié ou de ses parents s'il est mineur,
17. faire preuve de modération dans ses propos oralement et par écrit (réseaux sociaux), pour nuire l'image du club,

Ponctualité

18. respecter les horaires des entraînements, des convocations de match ainsi que les lieux de rendez-vous,

Hygiène de vie

19. avoir une hygiène de vie et une conduite exemplaire avant, pendant et après les matchs et entraînements. Il ne peut pas participer aux activités du club en état d'ébriété, sous l'emprise de drogue ou d'un produit dopant,

Droit et Devoirs du Club

D'autre part, le Val d'Aubois Handball s'engage à proposer un ou plusieurs entraînements en fonction de la catégorie et du groupe d'entraînement, à faire participer les équipes à une ou plusieurs compétitions officielles, à assurer les entraînements par des éducateurs diplômés ou en formation, à proposer des activités supplémentaires (tournois, rassemblements, stages, formation arbitrage...), à informer ses licenciés sur la vie du club.

Se licencier au Val d'Aubois Handball, c'est accepter un Contrat pour la saison entière et respecter le Code du sportif

Date

Signature du licencié et des parents si joueur mineur

Code du Sportif Tout sportif s'engage à :

1. Se conformer aux règles du jeu.
2. Respecter les décisions de l'arbitre
3. Respecter ses adversaires et ses partenaires.
4. Refuser toute forme de tricherie.
5. Être maître de soi en toute circonstance.
6. Être loyal dans le sport et dans la vie.
7. Être exemplaire, généreux et tolérant.

Association Française pour un Sport sans Violence